

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 avril 2007
(convocation du 16 avril 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Avril Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain	M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU à partir de 11h00	M. DELAUX Stéphan à Mme BRACQ à partir de 10h55
M. FAVROUL à Mme PARCELIER à partir de 10h55	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. GELLE Thierry à M. MANGON Jacques	M. GRANET Michel à M. CARTI Michel à partir de 11h00
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude	M. JAULT Daniel à Mme. DIEZ Martine
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN jusqu'à 10h30	M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain à partir de 10h45
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 11h00
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	M. LOTHAIRES Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 11h00	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CAZENAVE Charles à Mme CARLE DE LA FAILLE jusqu'à 10h35	Mme. PUJO Colette à Mme. DARCHE Michelle
M. CORDOBA Aimé à M. BROQUA Michel	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick à partir de 12h00
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - PESSAC - Aménagement des espaces publics
emblématiques du centre ville - Marché de maîtrise d'oeuvre - Concours
d'architecture et d'ingénierie - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La reconquête des espaces publics emblématiques et notamment de la place de la Vème république, constitue avec le renforcement des fonctions de centralité urbaine, résidentielles et commerciales qui caractérisent le cœur de ville, l'un des axes stratégiques du projet urbain de la ville de Pessac.

Plusieurs opérations importantes ont été lancées afin de re-dynamiser le centre et d'amorcer sa transformation progressive, telle que l'aménagement de la gare SNCF en pôle d'intermodalité ou les programmes résidentiels s'inscrivant dans le cadre du projet de ZAC centre-ville.

Ces opérations résultant d'une stratégie globale de renforcement des fonctions de centralité entraînent une reconfiguration presque générale des espaces publics qui structurent aujourd'hui le centre de Pessac.

Ainsi, le projet d'aménagement qui en découle portera sur les espaces publics suivants :

- la place de la Vème république, espace majeur du centre-ville marqué par les principaux équipements institutionnels et culturels que sont la mairie, l'église et le cinéma Jean Eustache,
- en prolongement, les futurs espaces publics réalisés dans le cadre de l'îlot n°3 de la ZAC centre-ville,
- l'axe d'entrée de ville constitué par les avenues Pasteur et Jean Jaurès, sur une séquence avoisinant environ 700 mètres.

Les concepteurs auront pour mission de proposer un parti global qui intégrera à la fois la dimension patrimoniale et symbolique du site, les nouvelles fonctionnalités circulatoires, l'ensemble des éléments qui confèrent à ce lieu une valeur emblématique à l'échelle communale et qui forgeront une dimension métropolitaine au centre-ville de Pessac, aujourd'hui identifiée comme une centralité de premier plan.

Il sera demandé aux équipes concourantes de faire des propositions sur l'ensemble des aménagements de surface et des émergences, en veillant notamment à la bonne articulation entre les différents projets qui borderont à terme ses limites.

Outre les aménagements de surfaces, les concepteurs auront, en particulier, à traiter des aspects relatifs :

- aux équipements mobiliers et immobiliers, notamment en ce qui concerne le mobilier d'éclairage,
- à l'éclairage fonctionnel (des espaces de voiries ainsi que ceux réservés aux piétons),
- à la mise en lumière scénographique du site,
- au traitement paysager et au renouvellement éventuel des plantations existantes,
- à la gestion des terrasses en rive et plus généralement l'accueil des activités sur le domaine public (marché, évènementiel, installations éphémères, etc...)
- à la bonne insertion des différents éléments techniques et fonctionnels versés au programme de l'opération, etc...

Pour choisir l'équipe de concepteurs chargée de concevoir et de mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire pour la Communauté Urbaine, maître d'ouvrage de l'opération et gestionnaire du domaine public, de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie en application des articles 38, 70 et 74-III du Code des Marchés Publics.

Le coût prévisionnel des travaux (hors honoraires de maîtrise d'œuvre et hors indemnités) pour l'ensemble des aménagements est évalué à 5 428 471,28 € HT soit 6 492 451,65 € TTC.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 367 959,87 € HT soit 440 080 € TTC, correspondent aux divers niveaux de missions en infrastructures décrites au 2 ci-après.

Le coût global de l'opération, y compris les frais de maîtrise d'ouvrage, s'élève à 7 327 456,18 € TTC,

1. DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

- Avis d'appel à candidatures avec publicité au niveau européen,
- Arrêt de la liste des candidats admis à concourir (4 équipes de maîtrise d'œuvre) par M. le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux après avis motivé du jury,
- Envoi du dossier de concours aux candidats admis,
- Les candidats sont appelés à remettre une prestation anonyme qui permettra au jury de se prononcer sur leur projet,
- Le jury émettra un avis et classera les projets en fonction des critères de jugement, il se prononcera sur l'attribution des indemnités,
- Le Président négociera le marché avec le ou les lauréats du concours,
- Le Conseil de Communauté décidera de l'attribution du marché.

2. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU CONCOURS

Le lauréat du concours se verra attribuer un marché comprenant les missions énumérées ci-dessous:

- Mission niveau études préliminaires sur l'espace de la place de la Vème République et son accroche à l'îlot 3,
- Maîtrise d'œuvre de type « infrastructure », mission témoin, pour l'aménagement de la place de la Vème République et son accroche à l'îlot 3 soit :

Avant projet (AVP), Projet (PRO) ; Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ; Examen de conformité – visa (VISA) ; Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) ; Assistance lors des opérations de réception (AOR).

Mission complémentaire : Ordonnancement, Pilotage et coordination du chantier (OPC)

- Maîtrise d'œuvre partielle limitée à la conception primaire (niveau études préliminaires) portant sur la mise en lumière des façades et nécessitant la mise en place d'équipements spécifiques sur l'ensemble du périmètre.
- Maîtrise d'œuvre partielle limitée à la conception primaire (études préliminaires, avant-projet) portant sur la voirie, l'éclairage public de la voirie, les végétaux et le mobilier urbain dans le périmètre d'intervention concernant les avenues Pasteur et J. Jaurès, ainsi que le cœur de l'îlot 3.
- une mission complémentaire relative:
 - > à la validation des matériaux, mobiliers et conception lumière,
 - > à l'élaboration d'études de détail.Pour cette mission, le candidat établira un forfait global sur la base de 30 réunions

Conformément aux dispositions de l'article 74-II du Code des Marchés Publics, les candidats ayant remis une prestation seront indemnisés, le montant maximum de cette prime étant de 45 000 Euros T.T.C. par candidat, soit une somme globale de 180 000 Euros TTC pour les quatre candidats.

3. COMPOSITION DU JURY DE CONCOURS

En application de l'article 24 du Code des Marchés Publics, le jury de concours appelé à donner son avis sur les candidatures et les projets sera composé de la manière suivante :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE :

Président :

Le jury est présidé par M. le Président de la Commission permanente d'appels d'offres de la Communauté Urbaine de Bordeaux ou son représentant.

Les cinq membres de la commission d'appels d'offres permanente de la Communauté Urbaine désignés par le Conseil de Communauté :

4 personnes dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours et désignées par M. le Président de la Communauté Urbaine

5 personnes ayant la même qualification ou la même expérience que les candidats et désignées par M. le Président de la Communauté Urbaine

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE

2 personnes invitées conformément au Code des Marchés Publics :

- M. le Directeur de la DDCCRF ou son représentant,
- M. le trésorier principal de la CUB ou son représentant.

Le montant de la dépense sera inscrit au budget principal (rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre et indemnités) Chapitre 23 - Compte 2315 - Fonction 8220 - CRB O400 – programme VJA

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- Approuver le programme de l'opération,
- Approuver le règlement de l'appel à candidatures,
- Arrêter la composition du jury telle que définie au point 3,
- Décider de verser aux quatre candidats qui remettront un projet une indemnité maximum de 45 000 € T.T.C.,

- Autoriser M. le Président :
 - o à lancer la mise en concurrence en application des articles 38, 70 et 74.III du Code des marchés publics,
 - o à arrêter la liste des candidats admis à concourir,
 - o à négocier avec le ou les lauréats du concours,
 - o à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 avril 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 MAI 2007**

PUBLIÉ LE : 14 MAI 2007

M. ALAIN DAVID